Référent PRAP - Risques physiques

Format :
Présentiel

Durée :
2 jours / 14 h

Référence :
SEC-REF-1588

Public :
Futurs Référents Risques physiques.

Personnes en situation de handicap :
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?
Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :
Permettre au stagiaire de devenir acteur de la prévention de l'entreprise et par là même, d'être acteur de sa prévention.
Repérer dans son travail les situations susceptibles, soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.
Savoir réaliser le bon geste lors des situations de travail.

Compétences développées :
1. Analyser des risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
2. Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés.
- Ces objectifs sont atteints à travers la formation d'Acteur PRAP + la première demi-journée de la présente formation.

3. Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
3.1. Hiérarchiser et planifier les différentes actions d'amélioration en y associant les ressources et les moyens.
3.1.1. Hiérarchiser les pistes d'amélioration en s'appuyant sur les principes généraux de prévention.
3.1.2. Prendre en compte les principales ressources de la structure.
3.1.3. Planifier les différentes propositions en fonction du contexte et des enjeux.

3.2. Déterminer des critères de résultat et utiliser des outils d'évaluation des actions menées.
3.2.1. Déterminer et valider des critères de résultat en fonction des objectifs poursuivis.
3.2.2. Utiliser les différents outils d'évaluation et de suivi.
- Ces objectifs sont travaillés au cours de 1,5 jour de formation.

Le lieu
- Dans une salle de l'entreprise.
- Le groupe doit dans la mesure du possible pouvoir accéder aux lieux de production pour observer les situations de travail.

Pré-requis :

Être « Acteur PRAP ».

Méthodes Pédagogiques mobilisées :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.
Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques.
Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'auto-positionnement:
Un questionnaire d'auto-positionnement est adressé aux stagiaires en amont de la formation afin de l'adapter aux besoins et attentes des participants.

Évaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques mobilisés :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

NB :

La formation des Référents Risques physiques est assurée par un formateur de Formateur PRAP certifié.

Le contexte :
L'INRS a été à l'origine de l'introduction en France dans les années 60 de ce qui allait devenir 20 ans plus tard « Gestes & Postures » (G&P).

Dans les années 2000, il évalue l'efficacité du dispositif :
- Si le nombre d'accidents a globalement diminué la part des accidents liés aux manutentions reste stable.
- Les Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts sont relativement peu mis en oeuvre par les travailleurs.
- Des maladies affectant les articulations des membres supérieurs se développent (les TMS) alors que G&P s'intéresse principalement à la protection du dos.

L'INRS développe alors une nouvelle démarche de prévention des risques physiques : la PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

Au contraire de G&P où le manutentionnaire était l'unique vecteur de prévention (« tu as mal au dos parce que tu n'as pas plié les jambes et gardé ton dos droit »), la PRAP fait du risque physique un sujet de conversation commun et assigne à sa prévention des ressources collectives.

Les « solutions » ne passent plus uniquement par la gestuelle mais aussi par l'organisation individuelle, l'organisation collective et les solutions techniques.

Il est alors impératif de disposer d'un Référent Risques physiques chargé d'accompagner les Acteurs PRAP, de recueillir leurs signalements, compléter leurs observations avec des outils ad' hoc, de faire le lien entre les situations de travail signalées et le système de management des risques (DUERP, etc.), et d'animer le projet de prévention des risques physiques.

Le contenu de la formation du Référent Risques physiques correspond à la partie de la formation de Formateurs PRAP ayant trait à sa fonction de Référent et est conforme aux objectifs décrits dans le référentiel V9 de janvier 2021.

?

Modalité et délai d'accès à la formation :

Sur inscription.

UNIVERS FORMATION s'engage à prendre en charge votre demande sous un délai de 48h et à proposer des dates d'entrée en formation sous un délai de 15 jours, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.

Votre rapidité de réponse sur toutes les questions administratives et questionnaires de positionnement permettra d'accélérer le démarrage de votre formation.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

[bleu][b][i]A. Les spécificités de l'analyse de situations de travail par une personne extérieure[/i][/b][/bleu]

1.1. La démarche de prévention

1.2. Les éléments supplémentaires pris en compte par rapport à la Fiche d'Observation et d'Analyse d'une Situation de travail utilisée par l'Acteur PRAP

- Analyser une situation de travail en prenant en compte ces éléments supplémentaires

2.1. L'intérêt de ED6161 dans la priorisation des risques : l'approche par Poste de travail en complément de l'évaluation des risques

- Evaluer la charge physique d'un poste de travail par interview d'un travailleur et observation du travail

3.1. L'intégration des résultats de l'analyse dans le DUERP

3.2. Les indicateurs d'évaluation utilisés dans le DUERP exitant et la nature des risques décrits

- Incrire dans le DUERP un risque identifié lors de l'analyse d'une situation de travail

B. La priorisation des mesures de prévention et leur planification

1.1. La hiérarchisation des mesures de prévention avec les facteurs de production (TOH) et les principes généraux de prévention (L4121-2)

- Hiérarchiser les propositions de mesures de prévention figurant dans l'analyse précédante

1.2. La traduction d'une mesure de prévention en actions

- Planifier la mesure de prévention choisie à l'étape précédante

C. L'inscription de l'action du Référent Risques physiques dans le cadre d'un projet de prévention

1.1. Le diagnostic de la situation actuelle

- Analyser la sinistralité
- Evaluer les ressources de l'entreprise avec GP SST ou DIGEST

1.2. Les objectifs stratégiques et opérationnels du projet

- Fixer des objectifs stratégiques SMART répondant au diagnostic précédant
- Définir des objectifs de moyens permettant d'atteindre les objectifs stratégiques

1.3. La planification du projet

- Définir un planning

1.4. La communication

- Prévoir un calendrier de communcation cohérent avec le planning des actions

1.5. L'argumentation sur la pertinence du projet

L'évaluation des compétences

Capacité à :

Analyser une situation de travail en y intégrant des éléments d'évaluation

Prioriser des mesures de prévention avec les PGP

Argumenter de manière crédible l'intérêt du projet de prévention

Nous contacter :

UNIVERS FORMATION : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 16/01/2023